

**PROCES-VERBAL No 12**  
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM  
jeudi 26 septembre 2019  
salle des Pressoirs à Lonay

Présidence

M. Michel EMBORBOËN, Président, ouvre la séance à 20 h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Présentation de la Commune hôte
3. Assurances
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal No 11 du 26 juin 2019
6. Communications du Bureau
7. Prévisions et rapport de la Commission des finances :  
- Finances No 03/2019 « Budget de l'exercice 2020 »
8. Communications du Comité de direction
9. Questions, vœux et divers

**1. Appel**

Il résulte de l'appel que 30 délégués sont présents.

Excusés : Mme Mélanie BLANCHARD, déléguée de Morges, M. Michel DURUZ, délégué d'Echichens,

M. Oscar GROS, délégué d'Echichens.

Absents : Mme Sylvie POISSON, déléguée de Morges.

(nouveau délégué variable de Morges pas encore annoncé)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

**2. Présentation de la Commune hôte**

Le Président donne la parole à M. Philippe GUILLEMIN, Syndic de Lonay, pour la présentation de sa commune, ce qu'il fait en passant un film y relatif.

M. Philippe GUILLEMIN se tient à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée.

### 3. Assermentations

Le président relève que M. Alain GARRAUX a été élu au Comité de direction, que M. Manuel ZENGER a été élu au Comité de Préverenges et prend ainsi la place de M. Alain GARRAUX en tant que délégué fixe et que le Conseil communal de Préverenges a élu M. Pierre-Philippe HERMANN comme délégué variable.

Le président annonce que la Commune de Denges a nommé M. Didier GALLAY à la place de M. Alain GARRAUX en tant que délégué fixe de la Commune.

Le président appelle M. Pierre-Philippe HERMANN et M. Didier GALLAY, fait lever l'assemblée et lit leur serment.

Le Conseil communal se monte maintenant à 32 Conseillers.

### 4. Approbation de l'ordre du jour

Le président demande si quelqu'un demande des modifications à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, il passe à l'ordre du jour à main levée. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité et sera suivi tel que prévu.

### 5. Approbation du procès-verbal No 11 du 26 juin 2019

Le président demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal No 11 du 26 juin 2019, ce n'est pas le cas, il passe à la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote à main levée.

Le procès-verbal No 11 du 26 juin 2019 est approuvé à une évidente majorité, 5 abstentions.

### 6. Communications du Bureau

Le président annonce que la prochaine séance aura lieu le 11 décembre 2019 dans cette même salle.

Le président explique que par la Route de Denges, il est possible de se garer dans la cour du collège juste en face de la salle, puis suivre un chemin à gauche qui amène à la salle des pressoirs.

### 7. Présentation et rapport de la Commission des finances :

Le président présente le rapport de la Commission des finances sur le projet de budget 2020, sous le titre « Avis No 03/2019 – « Budget 2020 » ».

Le président demande au Comité de direction s'il a des précisions à apporter.

M. Christof MAEDER explique que le budget est très proche de celui des années précédentes avec des postes similaires mais que le prochain aura un grand chambardement.

Le président donne la parole au rapporteur de la Commission, M. Joseph WEISSEN, délégué de Morges, pour la présentation des conclusions.

Le président ouvre la discussion.

Mme Emmanuelle ROCHAUX, déléguée de Morges, page 24, rubrique 45 « Participation, remb. Coll.pub. » demande si l'on trouve à quoi est attribuer ce montant.

M. Christof MAEDER répond que la rubrique 45 est un compte de recettes qui regroupe tous les comptes de recettes, par exemple xxxxx.4526.xx pour faire ce total.

M. Alain GARRAUX complète disant qu'on trouve ces postes dès la page 11.

M. Christof MAEDER ajoute qu'il y en a un à la page 7 puis de 1 à 17 et que le total de tous ces comptes fait CHF 4'000,00.

M. Philippe GLOOR, délégué de Préverenges, page 20 à page 24, constate une différence entre le passif et l'actif et demande où se cache l'équilibre.

M. Christof MAEDER répond qu'il s'agit de revenus de sous-comptes et qu'il ne faut additionner que les chiffres nets ce qui donne CHF 4'303'600,00. Idem pour les charges.

Mme Sandrine PETIT, déléguée de Bussy-Chardonney, relève que M. Philippe GLOOR parle des réserves qui ne sont pas dans le compte juste.

M. Christof MAEDER répond que c'est toujours une addition juste de chiffres faux. L'équilibre doit être fait à la fin de l'année par la participation des communes.

M. Philippe GLOOR, délégué de Préverenges, page 21, constate qu'il y a partout des charges et des revenus et demande pourquoi il y a toujours le même chiffre sur chaque ligne et pour quoi deux colonnes.

M. Christof MAEDER explique que ce sont des postes comptables et qu'ils doivent tous s'équilibrer par des exemples la Blancherie qui concerne dix communes sera payée par les dix communes.

M. Philippe GLOOR, délégué de Préverenges, dit qu'il a compris les explications.

M. Emmanuel GUET, délégué de Vufflens-le-Château, rappelle aux Conseillers que pour poser une question, il faut se

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.  
Le budget est accepté à l'unanimité.

### Le Conseil intercommunal de l'ERM

- Après avoir pris connaissance :  
- du préavis No 03/2019  
- du rapport de la Commission des finances chargée de son étude,  
DECIDE  
- d'adopter le budget de l'exercice 2020 tel que présenté par le Comité de direction.

### 8. Communications du Comité de direction

M. Christian MAEDER informe qu'il y avait deux communications écrites dans la convocation.  
M. Christian MAEDER excuse l'absence de deux membres du Comité de direction, M. Jean-Jacques AUBERT et M. Bernard PEREY.

### 9. Questions, vœux et divers

M. Joseph WEISSEN, délégué de Morges, dit que lors du dernier Conseil, Mme Patricia CORREIA DA ROCHA avait informé qu'il y aurait un rapport sur l'annexe 2, il demande ce qu'il en est.  
Mme Patricia CORREIA DA ROCHA répond qu'il n'est pas encore prêt.  
Le Président informe qu'il y a un formulaire à remplir pour le paiement des jetons de présence et les participations aux Commissions pour ceux qui ne l'ont pas encore fait ou s'il y a des changements dans les coordonnées. Il ajoute que ce formulaire est à rendre à Mme Baumberger ou au Président lors du prochain Conseil, il sera alors transmis à Mme Baumberger.  
Le Président dit que l'ordre du jour est épuisé, il invite à un moment de partage et lève la séance à 20h.30.

Le Président :

Michel BORBOËN



La Secrétaire :

Monique ROBIN